AR PREFECTURE

082-218201127-20210325-CM20210325\_39-DE

Regu le 01/04/2021

## DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

### **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

#### **COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, Adjoints,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

#### **ETAIENT REPRESENTES:**

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

#### **ETAIT EXCUSE:**

M. Philippe LERMINEZ, Conseiller Municipal.

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

39 - 25 mars 2021

# 39. Suivi animation du dispositif OPAH RU – avenant n°2 au marché d'Urbanis

Rapporteur: Monsieur PUCHOUAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'ordonnance N° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au code de la commande publique

**Vu** la délibération n° 30 du 05 mars 2019 autorisant le Monsieur le Maire à signer les marchés avec le titulaire après avis de la commission d'appel d'offres,

#### AR PREFECTURE

082-218201127-20210325-CM20210325\_39-DE Regu le 01/04/2021

Considérant la nécessité, pour la période N° 1 de tenir compte du nombre de jours dédiés par URBANIS au volet LHI (visites, accompagnement social, comités techniques...) soit 23 jours au lieu de 18,5 jours

**Considérant** qu'un avenant n°1 a été signé le 16 décembre de 2020 afin de prendre en compte des prestations réalisées par URBANIS au volet LHI (visites, accompagnement social, comités techniques...) pour un montant de 4 500 € HT (soit 9 jours)

Considérant que 4 visites complémentaires au lieu des 9 initialement prévues ont été réalisées par URBANIS pour la période allant d'octobre 202 à fin février 2021

Considérant la nécessité de répondre, jusqu'au 31 mai 2021, à l'accroissement du nombre et de suivi de signalement Lutte contre l'Habitat Indique (LHI)

**Considérant** la nécessité d'augmenter la prestation d'URBANIS (volets dédiés au LHI et contre-visites sur le périmètre OPAH RU), soit 17 jours jusqu'au 31 mai 2021 pour un montant HT de 8 500 €.

## Le Conseil Communal, Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 avec le Cabinet URBANIS pour un montant de 8 500 € HT portant le marché à 379 186,25 € HT (y compris avenant N°1) à 387 686,25 € HT soit une augmentation de 3,47 % du marché initial.

Pour copie conforme

Moissac le 30 mars 2021

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :